

SAS EOLA Développement, 120 rue de Hoëdic, 44850, Ligné - Sté par Actions Simplifiée à capital variable - RCS Nantes 789 573 425
<http://eoliennes-ancenis.fr/> sas-eola@eoliennes-ancenis.fr

Les dossiers sont déposés !

Par Jean Martin Cheverau

Le vendredi 31 juillet, une délégation composée des 3 Présidents, a déposé les dossiers de demande de PC en mairies de Teillé et de Trans sur Erdre. Plus de 1000 pages et 7,5 kg par dossier à imprimer en 15 exemplaires soit 112,5 kg de papier... Vive la transition énergétique ! Si les documents sont validés rapidement, nous pouvons espérer obtenir le PC avant la fin 2016 ?

Qu'on se le dise, il nous reste encore beaucoup de travail avant l'érection des mâts, la pose des nacelles, la fixation des pales et le raccordement électrique au poste source situé sur la commune de Riaillé. Sans compter les opportunités qui se présenteraient et pour lesquelles la SAS répondra présent avec je l'espère votre soutien actif.

La loi sur la transition énergétique a confirmé la distance minimum des éoliennes aux habitations à 500 m. Attendons-nous à en voir pousser d'autres, sachant que le schéma régional prévoit le doublement de la capacité éolienne terrestre. Parmi toutes les filières énergétiques, le grand éolien terrestre reste l'énergie la moins chère, si on inclut le coût du démantèlement et la remise en état des sites.

Merci donc à tous pour votre implication et votre patience, nous espérons un dépôt de ce PC plus rapide. L'expérience nous servira pour les prochaines étapes et les projets futurs de la SAS.

André Guihard, Maire de Teillé signe le récépissé de dépôt de la demande de permis de construire du parc Eolandes

Conseil de Direction de la SAS EOLA Développement :

Jean-Martin Cheverau, Président, collège des fondateurs
Olivier Kriegk, Directeur général, collège des fondateurs
Jean Rabian, collège des fondateurs
Philippe Branchereau, collège des clubs
Laurent Dubost, collège des clubs
Mathieu Roeper, Loire-Atlantique développement SELA
Membres suppléants : Odile Bouteldja, Gérard Dupuis, Serge Galon, Eric Juncker, Paul Pelletier

Succès de la souscription à 15€/part

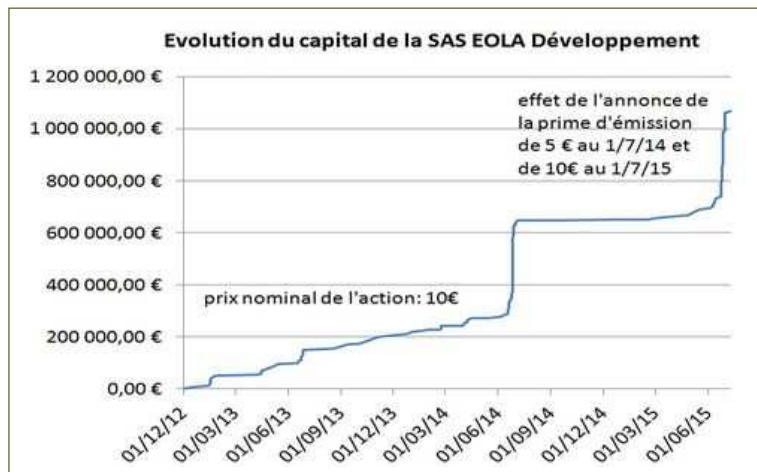
Par Olivier Kriegk

Franc succès pour cette nouvelle étape financière, avec le passage des actions à 20 € à compter du 1^{er} juillet, date qui a été précédée par une forte augmentation de capital, puisque nous sommes à 1,1 M€ apportés en numéraire depuis la création de la société. Ces apports viennent de 66 actionnaires, mais derrière les clubs, 500 citoyens sont désormais acteurs de notre projet commun : Ce chiffre là est le plus grand succès de l'opération !

Il va y avoir désormais une pause sur les aspects techniques du dossier, mais forts du capital souscrit, nous allons dès la rentrée prendre de premiers contacts avec des partenaires financiers pour nous assurer des futurs concours bancaires qui seront nécessaires. Un rappel : 22 M€ d'investissement, au moins 18 M€ d'emprunt.

Pour le reste, les actions à 20 € restent un investissement rentable, même si le risque n'a pas encore complètement disparu.

Le capital de la SAS EOLA dépasse maintenant le Million d'Euros



42 clubs créés pour financer le projet

Par Philippe Branchereau

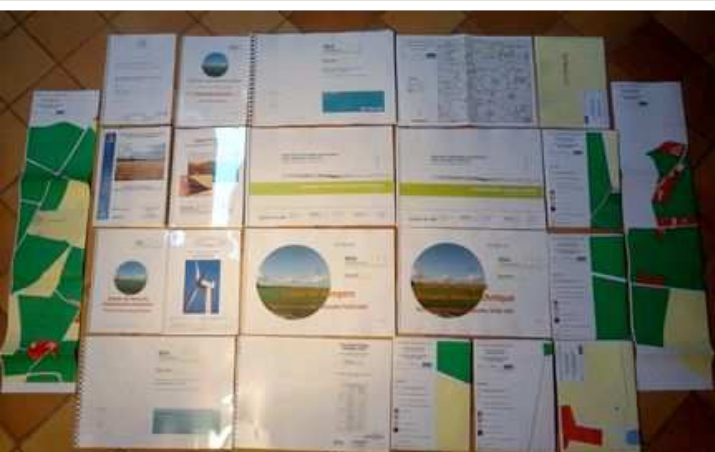
La mobilisation a été à la hauteur de l'enjeu. Au 1^{er} juillet nous comptons 42 clubs et une difficulté commence à apparaître : trouver un nom original pour le club. Face à cette difficulté, il a fallu attribuer un chiffre derrière certains clubs, « Courant d'Air » a le vent en poupe. Vous pouvez télécharger la liste des 46 CIERC créés à ce jour, sur notre site internet, dans le dossier « les Clubs d'investisseurs » <http://eoliennes-ancenis.fr/>

La très grande majorité des clubs étant au Crédit Agricole, nous rencontrerons, en septembre, des représentants de cette banque afin de clarifier toutes les procédures : ouverture de compte bancaire, intégration des nouveaux investisseurs, essaimage, procès-verbaux des AG, distribution des dividendes ... Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Si le permis de construire est déposé, il nous reste à étoffer les clubs. La SAS EOLA Développement étant à capital variable, il est possible à tout moment d'accueillir de nouveaux investisseurs ou d'augmenter les participations. N'hésitez pas à parler autour de vous de nos projets et à renforcer ou créer de nouveaux clubs, à l'image de « Plein d'Air » où près de 80% des investisseurs proviennent du même club sportif de la région nantaise ...

Bonnes vacances à tous et à toutes et bon vent pour le permis de construire.

14 dossiers et rapports plus 8 plans grand format sont demandés pour instruire le permis de construire et l'autorisation d'exploiter



31 juillet 2015, fin de la phase 2

Par Jean Rabian

Ce vendredi 31 juillet 2015 restera une date historique dans la réalisation de notre parc éolien citoyen Eolandes Teillé.

Il marque la fin de la phase de développement, lourde de conséquences pour la suite des opérations : obtention du permis de construire, financement du matériel, construction du parc puis exploitation pendant plusieurs dizaines d'années.

Nous avons le sentiment d'avoir fait collectivement les meilleurs choix pour que les EOL'Acteurs puissent être fiers d'exploiter un parc éolien performant mais aussi respectueux de l'environnement et des riverains.

Les études de vent et de productible nous laissent espérer obtenir, avec nos 5 éoliennes, une production supérieure à celle des 8 éoliennes du parc de Mésanger, et proche de celle des 9 éoliennes du parc de Pannecé.

Et nos ambitions ne s'arrêteront pas là. Les équipes de la SAS et de l'association EOLA réfléchissent à d'autres projets locaux.

C'est déjà le 11^{ème} numéro de notre bulletin d'information EOL'Acteurs. Il est distribué à tous les souscripteurs de la SAS, plus de 500, n'hésitez pas à nous retourner vos critiques et suggestions.

Après le 1^{er} juillet, quelques anciens sont restés pour tenir la barre du navire. Ils ont eu le privilège d'être les acteurs d'un grand moment !

Très bonnes vacances à tous